

Monsieur le commissaire enquêteur

ENQUÊTE PUBLIQUE relative à la demande de renouvellement d'exploitation et d'approfondissement d'une carrière de sables et graves sur la commune de Saint-Jean-de-Marsacq présentée par SEE Michel Duhalde Locatrans

Propos liminaires

"*Toute personne croyant qu'une croissance exponentielle peut durer indéfiniment dans un monde fini est soit un fou, soit un économiste*". Kenneth Boulding, économiste anglo-américain, en 1956. Cette citation s'applique tout à fait au projet soumis à enquête publique.

Nous pourrions également compléter avec ces vers extraits de la chanson de HK et les Saltimbancks :

" ...

*Y font flipper ces écolos, à nous dire Qu'on va tous crever
Faudrait qu'on roule tous à vélo et Pourquoi pas voter Bové?
Moi j'préfère rouler en Hummer
Manger des sandwiches OGM
Clim à fond, trois cents à l'heure
Totale, GPS, GSM
Vu qu'on doit tous y passer
Alors allons-y tous en même temps
Faisons pas les choses à moitié
Profitons-en
Niquons la planète,*

... "

Ce projet est tout à fait en adéquation avec le poète. A la lecture, même rapide du dossier, nous atteignons une limite qui devient insupportable. On nous propose une carrière en zone sanctuarisée ! **Les études d'impact sur les zones protégées sont renvoyées à plus tard, et l'enquête publique se déroule du 25 juillet au 25 août. On ne peut rêver meilleure période pour une faible participation.** Alors que nous devons changer fortement et rapidement le paradigme de notre société humaine, les forces, les habitudes du passé demeurent. Elles utilisent la nécessité de changement pour assurer leur survie sans rien changer de leurs pratiques en les maquillant aux nouvelles tendances.

Le Lieu

Ne doutons pas qu'il faille quelques carrières, mais évitons de pousser le bouchon un peu loin. Le porteur de projet indique dans le résumé non technique (page 14) que ¹:

" - La carrière « Clémence » est directement concernée par le périmètre de la ZICO « Barthes de l'Adour (dont ZPS Réserve de chasse de Saint-Martin-de-Seignanx) » et de la ZPS « Barthes de l'Adour » (site NATURA 2000),

- Elle se situe en limite de la ZSC des « Barthes de l'Adour » et de la ZNIEFF type 2 et de « Barthes de l'Adour, tronçon de Josse à Port-de-Lanne ».

- La ZSC de « L'Adour » est également proche du site de la carrière "

¹ Résumé non Technique P21

Plus loin dans ce document (page 21), on nous indique

" *Projet compatible avec :*

- ✓ *le règlement de la zone Nc du Plan Local d'urbanisme (PLU) de Saint-Jean-de-Marsacq.*
- ✓ *les orientations du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) Maremne Adour Côte Sud*
- ✓ *les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux (SDAGE) Adour-Garonne (2016-2021)*
- ✓ *le Schéma Départemental des Carrières (SDC 40)*
- ✓ *le Schéma Régional de Cohérence Ecologique Aquitaine (SRCE)*
- ✓ *le Plan Département de Gestion des Déchets du BTP-40 "*

Nous ne doutons pas des conformités aux textes et décrets, par contre nous trouvons que la position de la carrière dans des zones sanctuarisées est traitée cavalièrement. Si nous positionnons le projet sur les cartes données par Géo portail, nous découvrons des informations intéressantes :

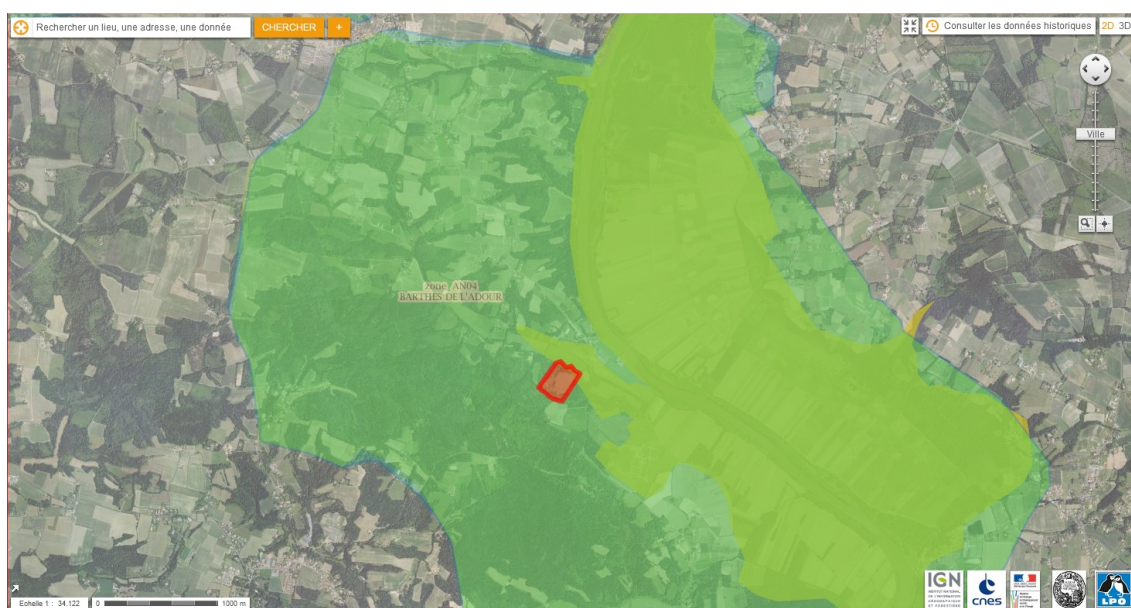


Figure 1: Carrière et Zone Natura 2000 directive habitats (jaune), Oiseaux et zico (vert)

La zone Natura 2000 habitat et sa ZSC recouvre la carrière au Nord Est. La carrière est au centre de la zone Natura 2000 directive oiseaux, de la ZPS et de la Zico associées. Nous pourrions nous demander à quoi servent les sanctuarisations par les zones Natura 2000 lorsque l'on voit la validation de la carrière dans les documents cités plus haut. **Nous sommes ici en plein anachronisme, d'un côté on met en avant la protection des sites, de l'autre on n'en tient pas ou si peu compte.**

Et ce n'est pas tout. Le porteur de projet nous informe que la carrière n'est pas en zone inondable. C'est presque vrai, à une partie Nord Est près. Par contre, **il oublie de mentionner que les voies d'accès, elles, sont en zone inondable**, avec les conséquences sur l'accès, les pollutions, et autres risques divers encourus ¹...

Tout va donc bien dans le meilleur des mondes du productivisme.

¹ http://www.landes.gouv.fr/IMG/pdf/Saint_Jean_de_Marsacq_cle6a9f66.pdf

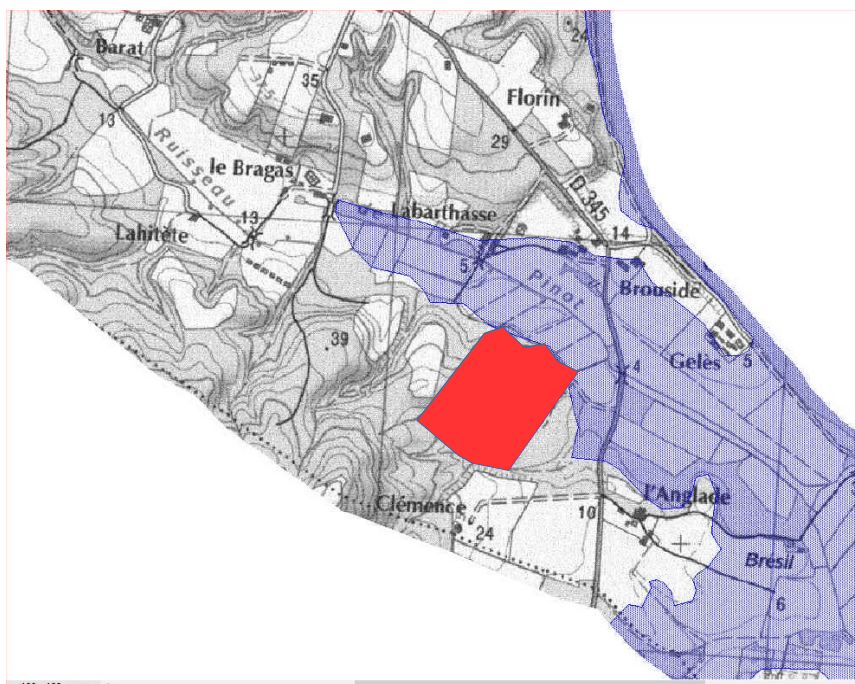


Figure 2: Positionnement de la carrière de son accès avec les zones inondables source

L'environnement outil de communication

Dans les divers projets que nous avons étudiés, l'environnement est toujours au centre des préoccupations des porteurs de projet. En fait, ce n'est souvent qu'un nuage de fumée derrière lequel se cachent la réalité de poursuites d'habitudes, l'incapacité à changer de comportement.

Dans ce dossier, nous ne sommes pas à un paradoxe près. Ainsi, nous avons une démonstration du grand intérêt qui sera porté au guêpier d'Europe, espèce récente, et dont l'apparition dans les Landes après le milieu du 20^e siècle n'est peut être qu'une conséquence du réchauffement climatique. Pour le reste, on nous explique qu'il n'y a rien, ou plutôt plus rien d'intéressant, la carrière existante étant passée par là. **On se demande pourquoi la zone relève dans sa totalité d'une Zico, une ZPS, et donc sous une zone Natura 2000 et partiellement sous deux.**

Concernant le nombre de camions, le résumé non technique montre bien la technique de l'enfumage. Le porteur de projet nous indique qu'il y aura au maximum 20 à 24 camions par jour. En reprenant ses données, nous confirmons les chiffres. Toutefois, la carrière accueillera aussi du remblais, pour une quantité de 20 000 t/an maximum. En reprenant la procédure de calcul et avec une charge utile par camion de 13t (les entrepreneurs de TP n'ont pas tous de grosses semi-remorques), il convient de doubler le nombre de camions journaliers. Mais il existe un autre petit oubli du porteur de projet. Si les camions partent ou viennent pleins, ils reviennent ou repartent vides. Il faut multiplier le nombre de camions nécessaires par 2 pour avoir le nombre de passages. **Nous arrivons donc à plus de 80 passages de camions / jours maximum, soit un toutes les six minutes et non 3 par heure.** Erreur grossière ou tentative de manipulation ?

Dans le cadre des manipulations habituelles, nous ne manquerons pas de relever page 18 du résumé non technique : "*Depuis, plusieurs années, la région Aquitaine constate une diminution croissante de la capacité d'offre en matériaux locaux.*". **Il semble donc que la ressource soit en baisse. En conséquence, nous pourrions penser qu'il faut l'épargner, et recycler le plus possible. Grave erreur d'interprétation :** "*L'extraction de granulats est donc nécessaire pour répondre aux besoins de l'Aquitaine.*". En fait, il

faut comprendre : " *En 2013, 400 000 tonnes de granulats ont été importés des pays du Nord de l'Europe, acheminés par bateaux jusqu'au Port de Bordeaux. L'exportation ¹ de cette ressource présente sur notre territoire va à l'encontre des principes de développement durable.* ". **Curieuse inversion des causes et effets, au lieu de réduire, réutiliser, de recycler, d'utiliser au mieux le résiduel, il faut extraire encore plus vite ici, vider les fonds de tiroirs, pour éviter d'extraire ailleurs.** Niçons la planète au nom du développement durable.

Pour enfoncer le clou, sur la même page, on nous donne les besoins passés dans les Landes. Nous trouvons dans ce descriptif quelques fameux GPI₂ (Grand Projet Inutile et Imposé) terminés bien connus, comme la célèbre A65 Langon Pau, mais il manque le GPSO. Nous noterons également que **ces chantiers, cités en exemple, sont majoritairement hors du périmètre d'usage local prétendu de la carrière donné à 30 km.**

Il faut donc extraire encore et toujours. Le caillou et le sable servent à faire du remblais, du béton et autres constructions... Lors des démolitions des remblais, constructions, ... on rebouche les carrières. Avec un peu de chance, ce qui est extrait un jour ici a peut être une chance d'y retourner pour combler les trous d'excavation.

La carrière reçoit quasiment autant de matériau qu'elle exporte de matériau extrait.

L'histoire du remblaiement de cette carrière n'est pas exempt de petits arrangements, ou de négligences, si l'on en croit l'arrêté préfectoral de mise en demeure Ref PR/DRLP/2012/N°544 ².

Tout ceci évite soigneusement d'entrer dans la réalité de nouvelles pratiques comme la procédure REPAR, expérimentée avec l'ADEME ³. Il n'est pas non plus question des autres recommandations de l'ADEME ⁴, qui pourraient s'appliquer à l'évolution de ce type de carrière locale, destinée aux entrepreneurs du BTP locaux, où le recyclage serait important. Elle comprendrait des fonctions nouvelles de stockage intermédiaire, regroupement, tri, reconditionnement, bien entendu hors d'un site Natura 2000.

Nous déplorons que l'histoire passée de la carrière ne soit pas utilisée. Aucune donnée sur l'état actuel des nuisances sonores, qui ne manqueront pas d'augmenter avec la forte croissance du trafic. Aucune données sur l'existant en matière d'impact sur la nappe phréatique et le ruisseau du Pinot. Aucune donnée sur l'existant en matière de poussières liées au fonctionnement actuel de la carrière.

Conclusions

Les Amis de la Terre demeurent opposé à la forme du projet proposé. C'est un projet du passé, nous souhaiterions que toute carrière projetée soit compatible avec le paradigme de société que nous devons mettre en œuvre de toute urgence. Certes, nous aurons vraisemblablement besoin de carrières, mais nous devons avant tout orienter celles ci vers des fonctions de recyclage efficace, l'extraction devant devenir complémentaire. Ne rêvons plus d'un monde meilleur, construisons le.

¹ L'auteur a vraisemblablement voulu écrire l'importation, à moins que l'on ait une arrière pensée cachée

² http://www.landes.gouv.fr/IMG/pdf/AP_demeure_Duhalde_StjeanMarsacq_cle7ce1b1.pdf

³ <http://www.ademe.fr/repar-reemploi-comme-passerelle-entre-architecture-industrie>

⁴ <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/fiche-technique-dechets-du-batiment-vf.pdf>